

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 031-213105471-20260416-DEL2026_4_07-DE

Compte Financier Unique 2025

Présentation pour le conseil municipal du 16 avril 2026

Section d'investissement

Dépenses

Sur les prévisions budgétaires 2025 d'un montant de **10 845 392,99 €**, les dépenses d'investissement ont été réalisées et engagées à hauteur de 6 487 163,30 €, soit 59,81 %.

Ces dépenses comprennent :

- ✓ les mandats émis sur 2025 : **5 802 375,50 €**
- ✓ les restes à réaliser : **680 138,01 €** (qui figureront au budget primitif 2026 en plus des nouvelles inscriptions).

Toutefois, pour respecter la règle de vote du budget en équilibre, il convient de présenter une dépense « en surplus » qu'il n'est pas prévu de réaliser, afin de mettre en réserve l'excédent financier reporté de l'année précédente destiné à financer des dépenses l'année n+1. Ainsi, sur le budget 2025, au chapitre 21 « immobilisations corporelles (sauf réserves foncières) » sur environ 660 004,73 € inscrits, 655 676,73 € correspondaient à cette réserve.

Déduction faite de cette somme, **le montant des prévisions budgétaires d'investissement est de 10 189 716,26 € soit un taux de réalisation par rapport aux prévisions de 63,60%**.

Éléments principaux à noter :

Les dépenses d'équipement ont été de 5 144 363,03 € mandatées et 680 138,01 € de RAR, soit un total de 5 824 501,04 €.

Parmi les éléments principaux, nous pouvons noter les dépenses suivantes :

→ Opération n°13 « bâtiments scolaires » : 137 407,33 € (41 213,32 € de mobilier et matériels pour PL et FT, une seconde partie du remplacement des chaudières à l'école Flora Tristan pour 73 094,04 € et différents travaux pour les écoles pour 23 369,97 €).

→ Opération n°17 « nouveau gymnase » : Travaux gymnase et aménagement d'une plaine sportive aux abords du gymnase Brianna Vidé (70 680,80 €)

→ Opération n°18 « école de musique » : 3 777,03 € (achat de matériel musical).

→ Opération n°22 « Agriparc - ferme du moulas » : 103 779,59 € (93 579,59 € de travaux des réseaux d'adduction d'eau potable, d'une alimentation électrique provisoire et autres, étude et la rédaction des baux, maîtrise d'œuvre de la rénovation du corps de ferme).

→ Opération n° 25 « Stade Saudrune » : 112 329,60 € (Construction d'un terrain de football jeu à 5 en gazon synthétique).

→ Opération n° 54 « voirie » : 1 278 079,80 €

▶ 1 238 687 € pour l'Attribution de Compensation Investissement versée à l'Agglo, pour la réalisation de travaux en plus de l'enveloppe du « droit de tirage » (route d'ox, reliquat place libération, Chemin du Fourtané, etc.)

▶ 6 406 € pour la participation communale au fond de concours rénovations et éclairages Boulodrome (SDEGH).

▶ 28 866,60 € pour Travaux de branchement électrique

▶ 4 120 € pour des frais d'études pour plusieurs chemins.

→ Opération n°58 « plateau sportif » : 31 081,61 € (Création et aménagement d'un terrain de football synthétique + relevé et topographique des terrains de football - Chemin de la Saudrune).

→ Opération n°60 « équipement des services » : 328 841,81 €

▶ 69 825,76 € : matériels et mobiliers pour la vidéosurveillance de la ville, la P

▶ 259 016,05 € pour un marché de travaux relatif à l'installation d'un système de vidéo-protection.

→ Opération n°62 « informatique et téléphonie » : 69 738,70 € (licences Parapheur, Windows, antispam, renouvellement Outlook, matériel informatique, téléphones, tablettes, lecteur cd-dvd , travaux câblage vidéo Flora Tristan, etc.)

→ Opération n°65 « patrimoine communal » : 236 173,25 € (modification PLU, Assistance MO Travaux églises, monument aux morts, travaux d'aménagement des locaux de la police municipale, travaux terrain de football etc.)

→ Opération n°66 « 3^{ème} groupe scolaire » : 3 076 361,22 € (travaux, mobiliers et aménagements du 3^{ème} groupe scolaire)

- Les dépenses de remboursement du capital des emprunts pour 240 923,52 €.

- Un cautionnement auprès de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) dans le cadre d'une demande de préemption pour 105 000 € (opération non réalisée, un remboursement sera inscrit au BP 2026).

- Les opérations d'ordre sont des opérations purement comptables qui ne donnent pas lieu à une dépense ou une recette réelle, et qui s'équilibrent soit à l'intérieur d'une section, soit entre les sections de fonctionnement et d'investissement :

→ chapitre 041 « opérations patrimoniales », à l'intérieur de la section : intégration des avances de travaux en cours à une immobilisation.

→ chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : amortissements et travaux en régie.

- Autres remarques :

Les travaux d'effacement de réseau et d'éclairage public sont quant à eux réalisés par le SDEHG, payés par la commune via un fonds de concours d'investissement, et imputés sur la même opération n°54 « voirie ».

Il n'y a donc pas lieu d'avoir une opération spécifique au budget.

Recettes

Sur les crédits votés en recettes d'investissement d'un montant de 10 845 392,99 € (hors report du solde d'exécution de n-1), les recettes encaissées et engagées ont été de **6 309 851,11 €**, soit 58,18 % des prévisions budgétaires 2025.

Ce montant inclus :

✓ les titres émis sur l'exercice 2025 : **2 548 536,44 €** (dont 1 040 758,28 € d'opérations d'ordre),

✓ les restes à réaliser : **3 761 314,67 €** (qui figureront au budget primitif 2026 en plus des nouvelles inscriptions).

Toutefois, déduction faite du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) qui ne s'exécute pas d'un montant de 5 729 563,78 €, le taux de réalisation est de 111,01 %.

Éléments principaux à noter :

- Pour les subventions :

→ Pour le 3^{ème} Groupe Scolaire : 65 617,50 € correspondant à un acompte de l'Etat.

→ Pour le gymnase : 246 109,33 € encaissés correspondant au 1^{er} acompte de la subvention du conseil départemental.

- Pas de nouvel emprunt.

- Pour les dotations, fonds divers et réserves :

→ FCTVA : représente 16,404% du montant TTC des travaux d'investissement éligibles réalisés en n-1. Le montant est de 940 678,32 euros.

→ article 1068 : représente l'affectation du résultat de Fonctionnement de 2024 pour financer la section d'Investissement en 2024. Ce montant doit a minima couvrir le déficit constaté sur la section d'Investissement en n-1 (besoin de financement), mais en l'occurrence la section d'investissement était en excédent, ce montant a donc été décidé librement par le conseil municipal.

→ Taxe d'Aménagement : 254 979,49 €.

Montant en augmentation de 74 ,99% par rapport à 2024 (montant 2024 : 145 714,57 €).

Les années précédentes les recettes ont été de 722 929,52 € en 2023, 740 502,78 € en 2022, 1 116 491,28 € en 2021, 808 392,21 € en 2020, 659 460,91 € en 2019.

Résultat

Le résultat d'investissement comprend le résultat de l'exercice auquel il faut ajouter le résultat antérieur, inscrit au budget primitif au 001 en dépense ou en recettes selon qu'il s'agisse d'un excédent ou d'un déficit, soit :

- ✓ Résultat de l'exercice : déficit de - 3 253 839,06 €
- ✓ Déficit antérieur : - 421 632,55 €
- ✓ **Résultat cumulé : déficit de - 3 675 471,61 €**

A ce résultat, il convient d'ajouter les restes à réaliser en dépenses et recettes, afin de déterminer le besoin de financement de la section d'investissement qui sera couvert, en cas de déficit, par l'excédent de fonctionnement.

- ✓ Le total des restes à réaliser fait apparaître un excédent de 3 081 176,66 €.

Le résultat de la section d'investissement est donc déficitaire de 594 294,95 €.

Il est donc obligatoire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement pour un montant de 594 294,95 €. De plus, il existe la possibilité d'affecter un montant supérieur à celui du besoin de financement, cela pourra être fait à la libre appréciation du Conseil Municipal.

Section de fonctionnement

Dépenses

Sur les **13 948 078,43 €** de dépenses de fonctionnement inscrites en prévision budgétaires sur 2025, il a été émis des mandats et rattachements de charge à hauteur de **7 226 068,46 €**, soit **51,81 %** des prévisions. Ce montant inclus les charges rattachées pour un montant de **190 957,99 €**, correspondant aux engagements de l'exercice pour lesquels les factures seront reçues et payées sur l'exercice 2026.

Toutefois, déduction faite du virement à la section d'investissement, qui ne s'exécute pas, d'un montant de **5 729 563,78 €**, le taux de réalisation est de **87,92 %**.

Avec les charges rattachées, les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient en 2024 à **6 672 742,03 €**, ce qui représente une hausse de **8,29 %**.

Ci-dessous l'évolution des dépenses par chapitre depuis 2020 :

		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution 2025/2024
11	Charges à caractère général	897 530,49 €	1 063 002,18 €	1 186 492,21 €	1 468 664,04 €	1 642 128,21 €	1 341 875,70 €	-18,28%
12	Charges de personnel	2 897 554,60 €	3 139 565,07 €	3 478 363,94 €	3 753 290,88 €	3 942 217,79 €	4 163 771,33 €	5,62%
14	Atténuations de produits	234 550,00 €	240 158,00 €	263 060,28 €	247 568,25 €	60 631,79 €	151 106,54 €	149,22%
65	Autres charges de gestion courante	466 122,98 €	487 064,30 €	564 403,07 €	543 949,29 €	534 892,81 €	686 165,24 €	28,28%
66	Charges financières	15 259,96 €	13 719,37 €	21 557,66 €	102 706,91 €	101 893,83 €	97 307,93 €	-4,50%
67	Charges Spécifiques	16 465,91 €	348,75 €	0,00 €	1 623,81 €	518,43 €	7 172,39 €	1283,48%
68	Provisions	-	8 300,00 €	0,00 €	0,00 €	50 509,73 €	50 000,00 €	-1,01%
42	Opérations d'ordre entre sections	939 176,09 €	383 468,15 €	238 046,34 €	260 081,16 €	339 949,44 €	728 669,33 €	114,35%
	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 466 660,03 €	5 335 625,82 €	5 751 923,50 €	6 377 884,34 €	6 672 742,03 €	7 226 068,46 €	8,29%

Éléments principaux à noter :

→ Chapitre 011 « charges à caractère général » : - 300 133,49 €.

Coûts inférieurs principaux sur :

- L'énergie et plus précisément l'électricité qui a diminué de 48 831,67 €
- Les fournitures d'entretien ont diminué de 32 333,55 €
- Les contrats de prestations de services ont diminué de 24 778,15 €
- Les frais de fêtes et cérémonies ont diminué de 29 274,38 €
- Les autres services extérieurs ont diminué de 20 732 €

Coûts supérieurs principaux sur :

- L'eau et l'assainissement a augmenté de 13 966,31€
- Les transports de personnes extérieures qui ont augmenté de 10 170,04 € (nouveau groupe scolaire Claire Roman)

→ chapitre 012 « charges de personnel » : + 221 553,54 € (+188 926,91 € en 2023)

L'effectif de la mairie au 31 décembre 2025 est de 127 agents, dont 32 agents contractuels.

La première raison de l'augmentation des charges de personnel vient de l'augmentation des contributions sociales en augmentation (revalorisation de 3 points des cotisations retraites employeurs CNRACL).

Ensuite, le paiement des agents sur une année complète qui ont été recrutés en cours d'année 2024 vient augmenter le montant total de la rémunération des titulaires (1 agent PM et 1 agent RH). Avec la nouvelle école Claire Roman, il y a également le recrutement d'un agent ATSEM (4 mois sur 2025).

Pour terminer, les allocations de chômage versées directement sont de 17 195,32 € en 2025, alors que cette dépense n'existait pas en 2024.

→ chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : + 150 987,43 €,

L'augmentation principale vient de l'article 65888 pour la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) au SAGE pour 102 800 € (école Claire Roman, participation unique à l'ouverture du bâtiment).

On peut noter également, le renouvellement du serveur Outlook office au 65818 pour 12 827,52 € et une augmentation de 13 377,6€ des autres contributions obligatoires au 6558 avec une augmentation de la participation à l'école privée Saint-Roch et une nouvelle participation à la mairie de Villeneuve Tolosane.

→ chapitre 66 « charges financières » : -4585,90 €.

Cette baisse est expliquée par une diminution des intérêts concernant les emprunts remboursés.

Recettes

Sur les **8 124 617 €** de recettes de fonctionnement prévisionnelles inscrites en 2025 (hors reprise de l'excédent antérieur), il a été émis des titres à hauteur de **8 419 938,39 €** (y compris les rattachements), soit 103,63 % des prévisions.

		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution 2025/2024
2	Excédent antérieur reporté	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	3 713 870,38 €	4 533 575,89 €	5 823 461,43 €	28,45%
13	Atténuation de charges	59 799,56 €	72 569,79 €	171 597,74 €	166 135,55 €	167 108,09 €	101 630,43 €	-39,18%
70	Produit des services	709 731,16 €	724 936,46 €	841 102,34 €	823 208,57 €	942 261,01 €	955 073,79 €	1,36%
73	Impôts et taxes	3 942 265,65 €	4 382 668,10 €	4 356 318,97 €	4 628 603,80 €	5 010 243,66 €	5 152 718,55 €	2,84%
74	Dotations et participations	1 407 929,35 €	1 461 473,88 €	1 557 428,37 €	1 546 959,20 €	1 808 305,89 €	2 153 807,34 €	19,11%
75	Autres produits de gestion courante	4 632,91 €	3 013,13 €	13 844,08 €	15 917,52 €	32 145,35 €	51 191,29 €	59,25%
76	Produits financiers	0,00 €	2,62 €	2,85 €	4,56 €	7,07 €	6,16 €	-12,87%
77	Produits exceptionnels	12 032,47 €	38 309,24 €	2 251,73 €	16 192,87 €	500,00 €	5 510,83 €	1002,17%

78	Reprises sur amortissements et provisions			5 424,80 €	0,00 €			
042	Opérations d'ordre entre sections					64,00 €	0,00 €	-100%

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
 Reçu en préfecture le 17/04/2026
 Publié le 17/04/2026
 ID : 031-213105471-20260416-DEL2026_4_07-DE

Total recettes de fonctionnement	9 373 835,78 €	9 351 480,92 €	9 447 970,88 €	10 910 892,45€	12 496 203,46 €	14 243 459,33€	13,98%
Total recettes hors 002	6 873 835,78 €	6 851 480,92 €	6 965 793,88€	7 197 022,07 €	7 962 627,57 €	8 419 938,39 €	5,74%

Éléments principaux à noter :

→ Chapitre 002 « excédent antérieur reporté » : décision de conserver en réserve de Section de Fonctionnement l'excédent (5 823 461,43 €) et de financer la section d'investissement en adaptant le montant à imputer à l'opération d'ordre du chapitre 023 « virement à la section d'Investissement ».

→ Chapitre 013 « atténuation de charges » : - 65 477,66 €
 Baisse significative des arrêts maladies.

→ Chapitre 70 « produit des services » : + 12 812,78 €
 Augmentation des redevances (occupation du domaine public, droits des services à caractère culturel et sportif etc..).

→ Chapitre 73 « impôts et taxes » : + 142 474,89 €
 - + 122 099 pour les impôts directs locaux (hausse des bases).
 - + 27 657 € pour la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

→ Chapitre 74 « dotations et participations » : + 345 501,45 €
 - + 385 597 € Dotation Globale de Fonctionnement DGF (Dotation forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale DSR, Dotation Nationale de Péréquation DNP),
 - - 46 227,60 € des participations de l'état et du département
 - + 42 739,43 € de participation de la CAF.
 - + 15 835 € de la compensation d'exonération des taxes foncières de l'Etat.
 - - 16 067 € de dotation forfaitaire de recensement.
 - - 36 326 € pour l'arrêt de la dotation "FILET INFLATION"

→ Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : + 19 045,94 €.
 - + 25 200 € de l'encaissement de pénalités de retard pour le marché de construction du gymnase.

Résultat

Le résultat de la section de fonctionnement est composé du résultat de l'exercice auquel il faut ajouter le résultat antérieur reporté inscrit au budget primitif au 002, en recettes s'il s'agit d'un excédent ou en dépenses en cas de déficit.

- ✓ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent pour l'exercice 2025 de **1 193 869,93 €**
- ✓ L'excédent antérieur reporté est de **5 823 461,43 €**.

Le résultat de fonctionnement cumulé est donc pour 2025 est de 7 017 331,36 €.

Ce résultat doit être affecté conformément aux articles R2311-11 et R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient de couvrir obligatoirement le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement par une recette au compte 1068.

Le résultat de la section d'investissement est cette année déficitaire pour un montant de 594 294,95 €. Il faut donc obligatoirement à minima couvrir le déficit. Par ailleurs, selon la libre initiative du conseil municipal, il est possible d'affecter un montant supérieur à ce simple déficit. Cependant, il est proposé pour cette année de couvrir uniquement le déficit d'investissement en réduisant l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 594 294,95 €.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 031-213105471-20260416-DEL2026_4_07-DE

- ✓ Affectation au 1068 pour couvrir le déficit d'investissement : 594 294,95 €.
- ✓ Report du solde en section de fonctionnement au 002 : 6 423 036,41 €
- ✓ Comme ce solde était de 5 823 461,43 € au CA 2024, cela signifie que nos réserves en fonctionnement ont été augmentées de 599 574,98 € (déduction faite de l'affectation du déficit pour 594 294,95 € au 1068).

En outre, l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 ayant été de 1 289 885,54 €, cela signifie qu'il est en baisse de 96 015,61 €, soit - 7,44 %.